

Le Journal officiel contient les nouvelles suivantes :

Procurer général à la Cour d'appel de Lyon, M. Robinet de Gervy, actuellement à Dijon;

Procurer général à la Cour d'appel de Rouen, M. Desjardins, actuellement à Douai;

Procurer général à la Cour d'appel de Douai, M. Jorant, actuellement à Bastia.

M. de la Moussaye, lieutenant-colonel au 7^e chasseurs, est nommé colonel du 19^e chasseurs à cheval. M. Dijols, à la suite du même régiment, en est nommé lieutenant-colonel.

M. de Chériaty, lieutenant du 43^e de ligne, est nommé colonel du 73^e de ligne.

Le chef d'une des plus honorables familles de Douai, M. le comte Léon d'Esclapart, vient de recevoir la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

La Semaine religieuse annonce la mort de M. Gon-z, curé de Maulde, décédé le 22 décembre, et de M. Louis Desalle, curé d'Hasnon, décédé le 25. M. Desalle, né à Lille en 1798, avait été ordonné prêtre en 1830.

M. Duquesne, coadjuteur d'Hasnon, est nommé curé.

M. Baligand, ancien curé d'Etroux, est nommé à Maulde.

M. Hannyoy, chapelain de N.-D. du Tilleul, est nommé curé de cette nouvelle paroisse.

M. Richard, ancien vicaire de la Mé tropole, curé de Fontaine-au-Pire, est nommé curé-doyen de Marchiennes, en remplacement de M. l'abbé Rousselle, démissionnaire.

M. l'abbé Laisney, vicaire de Saint-Géry de Cambrai, est nommé curé de Fontaine-au-Pire.

M. l'abbé Dujardin, de Seclin, nouveau prêtre, de Saint-Sulpice, est nommé vicaire de Saint-Géry.

Les aspirants au grade d'officier dans la réserve active ou dans l'armée territoriale, pour la 2^e série des examens qui doivent avoir lieu vers la fin de février prochain, seront aussi nombreux que lors des examens de la 1^{re} série.

Les cours pratiques, qui sont déjà commencés, ont lieu à Roubaix, à l'hôtel des pompiers, de 1 heure à 2 heures, les mardis, jeudis et samedis.

Les cours théoriques se font tous les jours sauf le dimanche de 8 heures et demie à 10 heures du soir.

La Compagnie du chemin de fer du Nord communique aux journaux la note suivante :

Le train de marchandises n° 621 manœuvrait le 31 décembre, au garage de Douchy, lorsque survint le train de voyageurs n° 19, de Busigny à Lille, qui prit en écharpe la rame de wagons en mouvement.

Il en résulta un encombrement des deux voies interceptant la circulation entre Se-main et Douai.

Deux agents du train 19 ont reçu diverses contusions, fort heureusement sans gravité.

Ce sont les seules victimes de cet accident qui se borne à des dégâts matériels.

Le travail de débâtement, poussé avec activité pendant la nuit, a permis de rétablir ce matin la circulation des trains.

La cause de l'accident, due à une infraction sur les signaux, n'est pas encore parfaitement définie.

Une enquête est ouverte.

Samedi, à une heure de relevé, a eu lieu à Lille, au Palais de la Préfecture, le 17^e tirage des obligations départementales de l'emprunt de 15 millions 1870. Les numéros primés sont les suivants :

Un numéro remboursable par 50,000 fr. : 68218.

Un par 10,000 fr. : 216397.

Deux par 4,000 fr. : 69449 — 168044.

Cinq par 500 fr. : 215665 — 192443 — 126808 — 148961 — 78032.

Vingt par 200 fr. : 190836 — 97598

— 197823 — 127029 — 80049 — 104129

— 168301 — 169926 — 201511 — 188394

— 176646 — 133366 — 33273 — 218018

— 176149 — 113905 — 11895 — 153403

— 214269 — 133399

Viennent ensuite 371 numéros remboursables à 100 francs.

Dans la nuit du 1^{er} au 2, des enfants de 14 à 15 ans, se sont introduits dans le Razar universel, Grand-Place, et après avoir fracturé plusieurs serrures, ont ouvert, à l'aide de fausses clefs, les vitrines au 1^{er} étage. Après avoir fait main-basse sur une grande quantité de portecigares, pipes, porte-monnaies et autres objets, les voleurs ont pris la clef des champs; mais quatre d'entre eux sont tombés entre les mains des agents et deux autres que l'on n'a pu arrêter ont été désignés à la police par leurs camarades.

La nuit dernière des agents de service font la rencontre d'un individu portant sur le dos un sac au ventre rebondi. Qu'avez-vous donc là ? — Regardez vous-même et notre homme abandonnant sa charge s'empresse de dévaler.

Un des agents le suit et l'arrête au moment où il entrerait dans une maison de refuge de la rue Sainte-Elisabeth. Le sac contenait 45 kilogrammes de tabac de contrebande et une perquisition faite au domicile du fraudeur qui a nom Lodois D... a amené la découverte d'un dépôt de tabac belge.

Hier, une femme du nom de Marie M..., a été enlevée par un attelage, rue de Lannoy. Il faisait très glissant et Marie M..., légèrement prise de boisson, n'avait pas entendu les cris de : Gare, gare, du conducteur.

Marie M... en est quitte pour quelques contusions sans gravité au visage et aux bras.

Un accident grave est arrivé l'avant-dernière nuit, nous dit-on, sur la ligne de Lille à Hazebrouck, au-dessus du passage à niveau de Lamberart. Le train de grande vitesse de 10 h. 55 du soir a rencontré en cet endroit un homme qui suivait la voie ferrée et l'a mis en pièces. Un bras et une jambe sont demeurés sur le chemin de l'accident; le reste du corps a été jeté en avant, et la tête, détachée du tronc, a été projetée toute broyée à une distance considérable.

La victime de l'accident est M. Masarel, horticulteur à Saint-André, âgé de 40 ans. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge. L'accident est arrivé à proximité de son habitation.

Nous avons fait prendre des renseignements sur les B. ladiez.

L'enquête se poursuit activement contre ces deux faussaires.

Le père et le fils ont, paraît-il, fait les aveux les plus complets.

En attendant d'autres détails, voici le moyen infaillible de reconnaître les faussaires :

Le nombre 20 qui se trouve à chaque angle du billet de 20 francs, est perso, doit être vu facilement au recto, le billet étant tenu en main.

Si ce nombre n'apparaît pas au recto, le billet est faux.

Les 60 billets existant d'après tous la preuve de la fausseté.

(Emancipateur)

Voici, dit le *Débat de Cambrai*, un récit que nous reproduisons sous toutes réserves. M. D..., manufacturier à Mazières, devait recevoir, hier, par le chemin de fer, une somme de 30,000 fr. Un sac déclaré comme contenant cette somme fut en effet apporté, dans la journée, au bureau de la voiture qui fait le service de Cambrai à Mazières. Le facteur du chemin de fer présenta un reçu à signer à la dame B..., maîtresse de l'établissement. Cette dame ne voulut point donner reçu de pareille somme sans avoir préalablement vérifié le contenu du sac.

Ouvrit en présence du facteur, le sac ne contenait que des vieux papiers et journaux, substitués aux billets de banque. Durant le trajet en chemin de fer, avait-il été dérobé, puis recousu après substitution des papiers aux billets de banque?... On se perd en conjectures.

Si le fait est vrai, la justice saura, nous l'espérons, éclaircir ce mystère.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAMARQUE LEDRU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULIEN LAMARQUE, dé-cédé à Roubaix, le 21 janvier 1875, à l'âge de 37 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et salut solennels qui auront lieu le lundi 4 janvier 1875, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de Toureong, 32.

Les amis et connaissances de la famille MOULIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE MOULIN, veuf de Dame JUSTINE ISABELLE ROSE, décédé à Roubaix, le 1^{er} janvier 1875, dans sa 72^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 4 courant, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, à l'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 7.

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 4 janvier 1875, à neuf heures, en l'église paroissiale de Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame EUGÈNE AUGUSTINE BRAKELMAN, épouse de M. JULIEN DELANNOY, décédé à Roubaix, le 1^{er} décembre 1874, à l'âge de 32 ans et 6 mois. — La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 5 janvier 1875, à dix heures, en l'église paroissiale de Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS DESTOMBE, ancien administrateur des hospices et du bureau de bienfaisance, ancien conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 1^{er} janvier 1874, dans sa 83^e année. — La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Je souffrais une torture qui me faisait frissonner encore chaque fois que j'y pense. Elle dura un siècle. Vingt fois je me sentais sur le point de perdre l'usage de mes sens; mais par un effort de volonté désespérée, je me roidissais et me rétais :

— Si je m'évanouis, quand je revier-drai à moi, je ferai quelque mouvement et je serai mordu !

J'invocais avec ferveur le secours de Dieu et de mon ange gardien; je récitais l'Ane après l'autre toutes mes prières d'enfance. Mes cheveux se hérissaient, mes dents claquaient; la peur qui me paralysait rendait peut-être mon immobilité moins douloureuse.

La bête s'était endormie et m'oppressait. Mes angoisses m'oppressaient aussi. Une soif ardente m'étreignait la gorge, et le sang qui refluit de mon cœur à mes tempes me donna des éblouissements. Je voyais tourbillonner ma caverna; ma couchette semblait se dérober sous moi. J'éprouvai des élancements dans le cerveau. J'eus des visions aussi effrayantes que la réalité. Zaban, les Tchazzé, dona Urbana, Calisto, les chasseurs d'hommes, étaient là ricanant et me montraient le reptile :

— C'est le plus venimeux des aspics. Sa morsure donne instantanément la mort. Ah ! tu as voulu être marionnette, Yoyo; sauve-toi maintenant !

Sans hésiter je me serais livré aux veiges de l'azotador, si j'avais pu à ce prix être débarrassé du monstre logé dans mon cœur et mon bras. J'ai couru dans ma vie bien des dangers; jamais je n'ai rien éprouvé qui approchât de

Les journaux du soir. — On trouve dans les éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

M. le comte de Chambard vient de souscrire pour 1,000 fr. à l'œuvre des bibliothèques des sous-officiers et soldats.

Les princes d'Orléans avaient souscrit : le comte de Paris pour 500 fr.; le général de division duc de Nemours, pour 1,000 fr.; le général de division de Joinville, pour 500 fr.; le général de division duc d'Aumale, pour 1,100 fr.; et le chef d'escadron, duc de Chartres, pour 300 fr.

M. Buffet et Martel, Waldington et Casimir Pélrier, le duc de Broglie et le duc de Bismarck, Pichon, le comte Daru, le marquis de Talhouët, le vicomte d'Abbeville, Alfred Dupont, le comte de Béthune et un grand nombre de députés d'opinions différentes, ont souscrit depuis plusieurs mois.

Des conseils généraux et des conseils municipaux se sont associés à ce mouvement général.

D'après la *Liberté*, la reine Isabelle a reçu samedi une dépêche de l'impératrice Eugénie la félicitant de l'avènement de son fils Alphonse XII au trône d'Espagne.

On annonce la mort de M. Lefebvre, ancien député au Corps Législatif, père de M. Léon Lefebvre, député de la Seine.

LE VERGOLAS A PARIS. — Ce matin à huit heures, et par suite du verglas, une jeune femme de vingt ans est tombée, rue d'Ulm, près de la place du Panthéon. Sa tête a porté sur le trottoir et elle s'est tuée sur le coup.

Un individu, paraissant âgé de 25 à 30 ans, est tombé, hier, rue Royale, en descendant de l'omnibus.

Relié par des militaires de garde au ministère de la marine, il a été transporté dans le poste. Un pharmacien appelé, a ordonné le transport de cet homme à la morgue.

On annonce que M. Signol, rentier, quai Voltaire, est mort ce matin des suites d'une blessure qu'il s'était faite hier soir en tombant.

Le chroniqueur du *Temps* raconte en ces termes son odyssée de la rue de Bourgo-gne à la rue Rochecourat. « Il était environ onze heures. Tout s'est bien passé jusqu'au pont de la Concorde. Mais la traversée de ce pont ! Je ne l'oublierai pas de ma vie. Il aurait fallu être moutié sur patins pour l'accomplir sans péril. Une vingtaine de voitures arrêtées encombraient les abords.

Les cochers avaient au beau descendant de leur siège, prendre la bride de leurs chevaux et leur adresser des exhortations caracolantes ou menaçantes; les pauvres bêtes refusaient de marcher. Ce n'était rien encore en comparaison de la place de la Concorde. Elle était sinistère à voir, cette place à peine éclairée et semblable à un immense lac glacé. De toutes parts, des voitures abandonnées, j'en ai compté plus de 50.

A peu plus loin j'aperçois un omnibus en détresse; le conducteur poussait de véritables cris de désespoir, implorant la pitié des passants, les conjurant de venir à son aide au moins jusqu'à l'entrée de la rue Royale.

LE DRAME DE SAINT-QUENTIN. — L'*Union républicaine des Charentes* raconte que Saint-Quentin de Ransonnes, canton de Gemmeac (Charente-inférieure) vient d'être le théâtre d'un drame dont elle ne connaît encore que les détails suivants :

Dans la journée du 30, la gendarmerie de Gemmeac fut informée qu'un individu armé et supposé atteint d'aliénation mentale, effrayait ses voisins. Le brigadier accompagné de deux gendarmes partit pour l'arrêter. Ils le trouvèrent près de son domicile et tenant un fusil à deux coups. Loin de se rendre aux paroles conciliantes du brigadier, le fou déigna une limite qu'il défendit aux gendarmes de franchir sous peine de mort. Ecclaves de leur devoir, ils passèrent outre; le brigadier reçut le premier un coup de feu qui lui brisa le poignet, le gendarme

mes impressions de terreur.

Quelle nuit ! Enfin, les premières lueurs du jour pénètrent dans la grotte; je vis sur mon sein la tête aplatie et triangulaire du monstre. Elle me parut enorme; à coup sûr ma peur le grossissait. Elle était jaune et noire, légèrement mouchetée de rouge, et marquée d'un dessin en forme de M. — Le reste de l'animal m'était caché par mon propre corps ou par les amas duvetés de mon couchage. Je n'en sentais plus le contact; il avait pris ma chaleur, et si la formidable tête n'eût été là bien visible, j'aurais pu croire à un cauchemar.

Le soleil darda tout à coup un de ses rayons où se jouaient une infinité de corpuscules et d'insectes. Les écailles miroilèrent, la tête bougea, le cou parut, les paupières du serpent s'entr'ouvrirent, puis il bâilla; je vis ses dents aiguës, son palais rouge et sa langue qu'il tira bientôt avec cette rapidité qui le fait sembler triple. — Je fermai les yeux, et, glacé d'épouvante, je m'attendais à être mordu, quand le reptile tout entier se mit en mouvement. Avec une extrême lenteur, il se déroula anneau par anneau, s'allongea, et, glissant sur mon bras y oucula un instant.

Sa queue s'agitait encore mon épaule qu'il s'agitait dans le rayon de soleil, qu'en entr'ouvrant les paupières, je le vis happer quelques mouches.

J'eus alors la perception vraie de sa forme et de ses dimensions. Il n'était ni aussi gros, ni aussi grand qu'une de nos couleuvres, et beaucoup plus bigarré au-dessous qu'en dessus du

Albige, une fois à l'œil. Le grand-maître Jonas s'étant levé et voyant qu'il croit le bon décamé, il s'écria à voix portant un coup de revolver qui l'assassina.

Informé par le *Libérateur*, les membres du parquet de Nantes, M. le sous-procureur, le capitaine de gendarmerie, deux gendarmes, se rendirent à Nantes, où se trouvaient réunies plusieurs brigades de gendarmes. Malgré le courage des militaires présents, malgré le courage des habitants, il fut impossible de se rendre maître de ce forcené qu'il barrait dans sa maison, faisant fuir sur toutes les personnes passant à la portée de son arme.

Pendant le siège de la maison, qui dura jusqu'à 31 vers 4 heures de l'après-midi, deux nouvelles victimes tombèrent, un brigadier de la gendarmerie de Nantes, un habitant grièvement blessé.

Les autorités, ne voulant plus exposer la vie de ceux qui les entouraient, prirent la résolution extrême d'incendier la maison. Le feu, allumé à six heures, s'étendait de plus en plus.

Les investigations de la police ont été mises sur les traces de l'assassin du malheureux M. Roscher. Dans la pièce où s'est commis le crime, on a trouvé une demande faite au nom de M. G..., également commissaire des marchandes, et ses relations depuis cinq ans avec M. Roscher. Cette demande était contrefaite en entier, y compris la signature de M. G Or, un des anciens employés de cette maison, condamné pour détournements, est sorti de prison il y a trois mois. Il est donc probable que ce repris de justice aura fabriqué la commande pour s'introduire chez M. Roscher, qu'il connaissait en sa qualité d'employé chez M. G...

L'individu, comme on l'a dit, est monté trois fois à l'entresol, chez le commissionnaire; celui-ci, très occupé par l'inventaire, n'a sans doute pas eu le temps de le recevoir. Comment l'assassin s'y est-il pris pour réussir la troisième fois, et pour tuer sa victime, pendant qu'il lui parlait affaires ? C'est ce qu'on ne sait pas encore exactement. Une circonstance inexplicable aussi, c'est qu'aucun voisin n'a rien entendu. L'assassin a dû frapper par surprise et de la main sûre. Il a eu le temps de prendre la montre d'or et le porte-monnaie de sa victime. Il est parti sans chapeau, sans que le concierge occupé près de sa femme malade, l'ait vu sortir. Dès le lendemain matin, à cinq heures, le signalement de cet individu a été envoyé de tous côtés, et il est peu probable qu'il puisse échapper aux recherches.

Un fait curieux vient de se passer à Bordeaux. Trois bouteilles de vin de Médecine, de 1793, ont été vendues à l'enchère 1,800 francs. La mise à prix était de 780.

Il nous arrive de Cap d'une nouvelle étonnante, dit le *JOURNAL DE MONTÉLIMAR* :

Un des officiers du 22^e, qui logeait au café Mézen, quand son régiment était à Montélimar, étant allé, il y a huit jours, faire une excursion aux coqs de Brayrès, s'est trouvé tout à coup en face d'un ours authentique, un ours en chair et en os.

Il faut croire que l'ours le trouvait à son goût, car il se mit à le suivre d'une manière inquiétante. Le lieutenant, comprenant combien sa situation était critique, s'arrêta, fit face à son adversaire, et le visant avec soin le jeta à terre grièvement blessé.

L'ours se releva immédiatement et vint au grand trot sur son adversaire qui lui lâcha son deuxième coup presque à bout portant, mais tomba aplati sous un coup de patte de l'animal. Heureusement pour lui, deux chasseurs étaient sur les traces de l'ours, et trouvèrent les deux combattants dans la neige teinte de sang. L'ours était mort, le lieutenant vivait encore. Ils lui donnèrent quelques soins, et l'un d'eux, descendant à Ancel, revint accompagné de quelques habitants qui transportèrent l'ours et l'homme à Gap.

Les officiers du 22^e ont mangé l'ours, et son vainqueur a pu recevoir les nombreux toasts portés à sa santé.

cou. La description que j'ai faite depuis de sa robe chatoyante se rapporte assez bien à celle du serpent de Guinée. Les nègres de la Grande-Canarie le nomment cobra judar et prétendent qu'il suffit de le toucher pour mourir subitement.

Leurs fables sur le compte des reptiles sont sans nombre. J'en avais recueillies plusieurs à la Castellana et n'y prêtai pas grande croyance. Je n'ai par moi-même aucune expérience qu'on ne meurt point du contact, même fort prolongé, de la cobra judar; mais je ne puis guère raconter avec précision les suites de ma nuit terrible.

Je voulais me lever, prendre mon rotin, poursuivre et tuer le serpent; je retombai brisé sur ma couche.

Ici, dans mes souvenirs, se trouve une grande lacune que je n'ai jamais bien comblée.

XIII — COUPS ET CONTRE-COUPS

Don Ciprián Farfán avait cru faire, au mieux en satisfaisant le plus dispendieux caprice de sa jeune et bouillante moitié. Après mille efforts, il lui avait enfin donné pour joujou un esclave de luxe, parfait sur le rapport de l'âge, de l'intelligence, de la bonne mine et du service. Mais, par la faute de madame, l'infortuné garçon s'était, selon toute apparence, tué dans les précipices du Cascajar, puisque les plus minutieuses recherches n'avaient amené aucune res-

A suivre

pagaie en même temps. Et j'étais enchanté de mon invention, provoquée par la rencontre d'un arbuste dont le tronc était prodigieusement renflé du côté des racines.

Je creusai autour de son pied, je coupai tout ce qui le retenait à la terre, je l'émondai, et me trouvai en possession d'une espèce de masse qu'il s'agissait d'amincir pour en faire une pelle. J'étais satisfait de la légèreté du petit arbre; il était flexible sans trop. Par avance je le maniais en pagaie, et, huché sur mon fagot, je m'amusais à faire la répétition de mes futures manœuvres.

Tous les jours, je passais au moins deux heures à racler deux faces du renflement, je me servais de coquilles tranchantes ou de pierres ponces, je frottai ma future pelle sur les rochers, puis je raclais et je frottai encore.

Je l'amincis ainsi de près d'un tiers. — Vain travail! L'intérieur du burrelet était creux. Des insectes, introduits au cœur de l'arbuste, avaient causé la déformation sur laquelle je comptais tant.

J'en pleurai. Tant de peine perdue ! Et, pour comble de chagrin, la conviction que tout essai analogue ne serait pas moins infructueux. — Ah ! si j'avais eu une bonne hache ! Mais ce qui m'en tenait lieu ne valait pas un mauvais couteau. Je jetai les yeux sur la mer; je regardai du côté où sont la France et la Bretagne, j'étais navré.

Tout à coup, me relevant avec énergie :

— Assez pleuré ! Courage ! Autre chose !

— écriai-je.

Et je me demandais si je ne serais pas capable de faire une voile avec des tresses de latanier.

— Oui, c'est possible ! Allons !

J'entamai donc ce nouveau labeur, non sans regrets pour le temps perdu, car plusieurs fois j'avais vu des navires allant à Sainte-Croix de Ténérife ou en sortant.

Mon cœur se serrait quand ils n'étaient point à trop grande distance.

— Raison de plus pour travailler à ma voile !

Je fis une très grande quantité de tresse plate et mince; je préparai en outre de la ficelle et me fabriquaï par frottement un poignon de bois. Je m'en servais pour percer le passage des fils comme font les matelots avec l'épissoir. Je tissai ainsi une surface d'environ un mètre carré, que je comptais élargir encore, et fixer sur deux perches en croix à établir sur mon redau-fagot.

— Je serai à la mer et gouvernerai avec les pieds, me disais je tout en cherchant des perfectionnements que je ne fis jamais, car une aventure épouvantable ne tarda point à me bouleverser.

Une nuit, au milieu du plus paisible sommeil, je fus réveillé par l'horrible contact d'un corps froid et visqueux qui se glissait entre mes jambes et remontait le long de mes reins.

Ce ne pouvait être qu'un serpent. Attiré par la chaleur de ma couchette, il s'y était introduit, et, après s'être roulé en ceinture autour de moi, montait vers ma poitrine.

Je n'osais bouger et ne respirais qu'à